Initiatives de responsabilité sociale de l'entreprise et alliances avec la société civile comme renouvellement de l'action syndicale à l'ère de la mondialisation économique

Par Gisèle Belem, Emmanuelle Champion, Corinne Gendron et Marie-France Turcotte

Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable, Université du Québec à Montréal (UQÀM)

L'économie mondiale a connu une profonde mutation avec la fin de deux grands modèles économiques: l'économie planifiée et le fordisme. Depuis la fin des années 1960 sont apparus les signes d'essoufflement du modèle capitaliste, qui se sont manifestés par des modifications de l'environnement économique et politique d'une part et d'autre part par une remise en cause des modes de régulation en vigueur. Ces manifestations ont donné lieu à l'apparition d'une crise économique caractérisée par une baisse de la productivité, une croissance du chômage, une augmentation de la compétition internationale, etc. Dans l'ensemble, la crise reflète la mutation de l'économie mondiale qui résulte d'une nouvelle révolution industrielle fondée sur le développement rapide des techniques et qui impose une modernisation radicale des outils de production. Ces mutations débouchent en particulier sur une crise de l'emploi dans les pays industriels. Par ailleurs, la globalisation de l'économie, caractérisée par la révolution des communications, une mobilité accrue du capital, en particulier financier a provoqué la diminution et la précarisation de l'emploi par l'intervention des sous-traitants, mais également du fait de la montée de la logique financière. Le modèle « stakeholder » selon lequel le partage des gains de productivité se base sur un accord entre dirigeants et actionnaires est maintenant remplacé par le modèle « shareholder » qui donne la primauté aux intérêts des actionnaires à travers la rentabilisation des fonds propres (Plihon, 2001). Une des conséquences de cette transformation est le transfert des risques sur les salariés qui constituent une variable d'ajustement en cas de crise. Ainsi, le processus de mondialisation économique restreint les possibilités d'action des États et ce sont les multinationales qui bénéficient de la plus grande marge de manœuvre.

Dans ces conditions, le mouvement syndical fait face d'une part à une crise de représentativité et de crédibilité sociale au niveau interne, ce qui s'est caractérisé par une désaffection de ses

membres (Boucher, 1997). Dans plusieurs pays industriels tels que les États-Unis, la Grande-Bretagne ou la France, les syndicats ont perdu des membres, quelques fois de manière dramatique. D'autre part, le mouvement syndical se trouve confronté au défi d'un marché du travail global, conséquence sociale la plus importante de la mondialisation. Le mouvement syndical doit donc faire preuve d'innovations sociales afin de restaurer sa légitimité, mais aussi dans le but d'atteindre de nouvelles franges de la population active. En effet, les politiques néolibérales ont nui aux syndicats en créant une population de marginalisés sur le marché du travail : la croissance du chômage, l'expansion du secteur informel, l'augmentation des travailleurs illégaux ou migrants créent *de facto* une tranche de plus en plus importante d'exclus hors d'atteinte des mouvements des travailleurs¹. Par ailleurs, les changements structurels qui s'opèrent sur le marché de l'emploi tels que la flexibilisation et la tertiarisation des emplois, remettent aussi en question les stratégies des syndicats. Ainsi, les transformations insufflées par le processus de mondialisation économique exigent que les syndicats renouvellent de manière significative leurs modalités d'action vis-à-vis des entreprises, des gouvernements et des travailleurs eux-mêmes (Bronfenbrenner, 2004).

Plutôt que de sonner le glas des syndicats, nous sommes d'avis que la mondialisation économique constitue une opportunité pour le renouvellement des stratégies et des actions du mouvement syndical. Différentes initiatives telles la finance responsable et la notation sociale, la création d'un espace de dialogue international, et la constitution d'alliances avec des Organisations Non Gouvernementales (O.N.G), indiquent que les syndicats s'attellent à répondre de manière effective aux transformations occasionnées par le processus de mondialisation économique. Ces initiatives permettent d'établir selon nous que les syndicats sont aujourd'hui porteurs d'innovations sociales dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise et que cette nouvelle modalité d'actions a pour effet de transformer la nature du mouvement syndical.

Dans un premier, nous verrons que le passage du fordisme à la mondialisation économique a transformé le système de négociation collective et par conséquent, les modes d'action retenus par les syndicats. Dans un deuxième, nous illustrerons ces changements en présentant

_

¹ L'augmentation des travailleurs dans le secteur informel apparaît comme une préoccupation majeure pour certain mouvement syndical. A titre d'exemple, la Confédération Mondial du Travail (CMT) a publié en 2002 un rapport intitulé *Travailler dans l'informel, une chance, un risque, un défi. Rapport annuel des droits des travailleurs*, dans lequel la CMT s'interroge sur « les formes d'organisations des travailleurs et de protection sociale » à mettre en oeuvre pour l'économie informelle (CMT, 2002).

différentes initiatives dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise. Enfin, ces initiatives nous permettront de caractériser les modalités d'action des syndicats dans le champ de la responsabilité sociale corporative.

1. Le syndicalisme dans le fordisme, post fordisme et la mondialisation des économies

Durant le fordisme, le système de production de masse qui prévalait se caractérisait « par une production à grande échelle, une haute intensité du capital, des méthodes de production standardisées, des tâches partialisées et des structures organisationnelles de travail rigides (Chaykowski et Giles, 1998 : 4). Ce que plusieurs qualifient de «syndicalisme d'affaire» (Mathers, 1999; Robinson, 2000) se manifestait par des revendications syndicales concernant pour l'essentiel les salaires et le partage des bénéfices (Mathers, 1999). Cependant, la désindustrialisation des économies et les changements de structure de la population active ont rendu les syndicats d'affaire inaptes à représenter les travailleurs (Mathers, 1999). Par ailleurs, le passage d'un modèle de production de masse à un modèle de production différencié et flexible a réduit la pertinence de l'action syndicale eu égard des nouveaux objectifs organisationnels : selon Piore (1991), «these structural changes have caused major problems ... since `standard union practices', once perceived as consistent with efficient organizational structures, are now seen as in conflict with them, and managerial resistance to unions has grown » (Piore, 1991; cité in Mathers, 1999 : 2).

La crise économique qui s'en suit durant les années soixante-dix et quatre-vingt, continue à nuire au mouvement syndical (Mathers, 1999). La période post fordiste s'accompagne d'une crise de représentativité du mouvement syndical, car la récession économique a eu pour effet de diviser le marché de l'emploi entre les inclus et les marginalisés (ibidem). L'augmentation du chômage cumulée à l'arrivée des femmes et des minorités visibles sur le marché du travail, ainsi qu'à la baisse de participation d'hommes âgés, incitent les syndicats à mettre en œuvre de nouvelles stratégies (ibidem). Le mouvement syndical commence ainsi à établir des alliances stratégiques avec des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires ou religieux. Mentionnons, par exemple, l'alliance *The Action Canada Network* qui a été créée à la fin des années soixante-dix entre les syndicats canadiens et des

groupes populaires (groupes religieux, groupes d'aînés et les organisations des femmes, etc.) pour contrer les politiques libérales du gouvernement Trudeau (Mathers, 1999).

Grâce à la constitution d'alliances stratégiques avec d'autres groupes, les syndicats parviennent à répondre à certains défis posés par les grandes transformations de la période post fordiste. En effet, l'établissement d'alliances stratégiques leur permet en autres d'attirer de nouveaux membres, de créer une pression politique plus forte sur les gouvernements, et en intégrant des préoccupations plus larges, ils réussissent à répondre aux changements de composition de la population active (Mathers, 1999). De plus, l'ouverture des syndicats sur des revendications universalistes a pour effet d'améliorer leur image et d'ainsi obtenir l'appui du public : en effet, suite à la marginalisation de certaines franges de la population sur le marché du travail, les travailleurs syndiqués apparaissent de plus en plus comme des « privilégiés » (Mathers, 1999).

Comme nous l'avons vu, le nouveau contexte de mondialisation économique exige que les syndicats renouvellent leurs modalités d'action. Depuis les années quatre-vingt, l'expansion mondiale du marché et des capitaux, la technologie de production et les politiques néolibérales ont sérieusement porté atteinte aux mouvements syndicaux. Par ailleurs, la transformation du système national de relations industrielles fait appel à de nouvelles stratégies et à de nouvelles structures² : du fait du retrait de l'État des négociations collectives, on assiste à un passage d'un système national de négociation à des négociations qui s'opèrent à présent à l'échelle des entreprises (Chaykowski et Giles, 1998). Ainsi, le déclin de la syndicalisation est corollaire à une diminution du rôle de la négociation collective dans le système de relations industrielles (ibidem).

Selon Robinson (2000), les politiques néolibérales, même si elles ne sont pas les seules en cause, ont pour résultat d'accentuer les caractéristiques de l'environnement identifiées comme catalyseur d'une mutation culturelle des syndicats vers les mouvements sociaux³. La

-

² La Centre Unique des Travailleurs (CUT) a participé à la fin des années quatre-vingt-dix à la création de l'Observatorio Social. Cette ONG effectue des recherches sur les entreprises transnationales implantées au Brésil. Du fait du retrait de l'État des négociations collectives, les syndicats se retrouvent souvent seuls à négocier avec le patronat. Cet état de fait a incité le CUT à créer l'Observatorio Social en 1997, afin de les doter d'informations nécessaires au bon déroulement des négociations collectives (Jakobsen, 2005).

³ Robinson identifie huit conditions de l'environnement politico-économique susceptible de conduire les syndicats vers une culture de mouvement social : la faiblesse de l'identité collective à travers les classes de travailleurs, les changements économiques négatifs pour un grand nombre de travailleurs, la répression étatique modérée pour les syndicats autonomes, l'absence de démocratie ou faible qualité démographique, la baisse

libéralisation économique contribue ainsi à l'émergence d'un syndicat de type mouvement social (Robinson, 2000). Nous posons ici l'hypothèse que les nouvelles initiatives portées par les syndicats dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise permettent d'une part de renouveler l'action syndicale dans le contexte de mondialisation économique ; d'autre part, nous avançons que cette incursion des syndicats dans le champ de la responsabilité sociale transforme les syndicats en un *nouveau mouvement social économique*.

2. Le renouvellement syndical : émergence de nouvelles initiatives dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise

La crise actuelle donne l'occasion aux syndicats de renouveler la manière traditionnelle de mener l'action collective. En effet, les années 1980-1990 ont vu une baisse des capacités d'intervention syndicale selon la méthode traditionnelle de la négociation collective. Les syndicats ont alors commencé à développer de nouvelles initiatives dans plusieurs domaines, dont le principal objectif est d'exercer une pression sur les entreprises pour une plus grande responsabilisation sociale et environnementale. Par ailleurs, ces initiatives ont eu pour principale conséquence la modification des rapports entre les syndicats et le patronat d'une part, mais également entre les syndicats et les autres organisations de la société civile.

2.1. La finance responsable et la notation sociale

Depuis le milieu des années 1980, les syndicats nord-américains se mobilisent autour de la question de l'épargne salariale, capital accumulé dans des fonds de pension en vue de la retraite. Il s'agit principalement d'investir ce capital dans une perspective responsable, notamment de manière à créer et maintenir des emplois, dans le cas du Québec. Le fonds de la FTQ et le Fond'action de la CSN privilégient les investissement dans des entreprises favorisant la coopération entre syndicat et patronat, ou la gestion participative. Dans le cas de Fond'action, l'attribution des fonds privilégie également les entreprises soucieuses de l'environnement. Les innovations engendrées par ces pratiques participent de manière significative au renouvellement du positionnement syndical face à la crise économique. En effet, ces expériences ont donné lieu à une plus grande implication des travailleurs dans

importante des effectifs et de l'efficacité des méthodes d'organisations traditionnelles pour le type de syndicat dominant, la baisse de la capacité du syndicat à sécuriser les gains à travers la négociation collective, l'agenda politique et le déclin du pouvoir économique et politique du type de syndicat dominant (Belem, 2004 : 19).

l'organisation du travail et une meilleure qualité de la négociation avec les syndicats. Par ailleurs, les enjeux de négociation se sont modifiés : des revendications liées aux salaires, ils concernent à présent l'emploi et son organisation, sans oublier l'intérêt pour le développement régional et la protection environnementale.

Toujours dans la même veine, les syndicats ont investi l'épargne salariale selon une stratégie de placement responsable. Il s'agit spécifiquement pour les caisses de retraite, d'investir cette épargne selon des critères éthiques, sociaux ou environnementaux. Dans le cas de Bâtirente, la caisse de retraite de la CSN, la stratégie d'engagement en tant qu'actionnaire dans les entreprises dont elles détiennent les actions, leur permet d'exercer leur droit de vote ou de proposer des résolutions d'actionnaires dans le but d'influencer les entreprises dans le sens d'une responsabilisation sociale et environnementale. Dans un contexte où les transnationales échappent aux réglementations nationales, le renouvellement de l'action syndicale à travers cette stratégie a l'avantage de permettre aux syndicats d'exercer une pression notable sur les entreprises notamment dans les domaines des normes et conventions internationales portant sur le travail. En effet, aux États-unis, les syndicats et les fonds syndicaux sont devenus les plus grands promoteurs de résolutions déposées par les actionnaires (Robinson, 2003).

Le développement de ces initiatives de finance responsable a occasionné de nouveaux besoins, notamment en matière de notation sociale et environnementale. Cette évaluation est nécessaire pour permettre aux actionnaires de sélectionner les entreprises au sein desquelles investir. L'exemple de Vigéo illustre cette introduction des syndicats dans le domaine de la notation sociale. Nicole Notat, ancienne dirigeante syndicale française, a créé en 2002 cette agence européenne de notation sociale. Le Conseil d'administration de Vigéo a été constitué sur une base tripartite : en plus de compter sept investisseurs et trente-cinq entreprises, il comprend huit syndicats de sept pays différents : CFDT (France), CC. OO (Espagne), CISL (Italie), UGTE (Espagne), UGTP (Portugal), DGB (Allemagne) et OGB (Autriche). Au Conseil d'administration, chaque catégorie d'associés, quel que soit son apport capitalistique, a trois représentants entreprises, trois représentants syndicaux – CFDT (France), CC. OO (Espagne) et CSC (Belgique) -, trois représentants investisseurs, auxquels s'ajoutent six personnes qualifiées. Selon Michel Notat, la présence d'un collège syndical illustre l'implantation de l'acteur syndical dans la responsabilité sociale de l'entreprise et l'adhésion à la création d'une agence européenne d'évaluation (Éducation ouvrière, 2003).

2.2 Global reporting initiative, global compact et accords-cadres internationaux

Pour les besoins des initiatives précédentes, il est nécessaire que les entreprises fournissent des informations sur leur performance sociale et environnementale qui soient comparables. C'est ainsi que les syndicats, avec d'autres acteurs, ont participé à l'élaboration du Global Reporting Initiative (GRI) qui élabore des lignes directrices sur la production de rapports de développement durable par les entreprises. Par ailleurs, les syndicats sont également partie prenante du Global Compact, qui représente une plateforme visant à encourager les valeurs fondamentales dans les pratiques des entreprises. Il s'inspire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, des Principes fondamentaux du travail du BIT et des Principes de Rio sur l'environnement et le développement et propose aux entreprises d'adopter et d'appliquer volontairement neuf principes de respect des droits de l'homme, du travail et de l'environnement. En participant à ces initiatives, les syndicats s'assurent de la prise en compte de leurs préoccupations par des outils visant l'encadrement, même non contraignant, de l'activité des entreprises et reconnaissent l'utilité des informations recueillies dans ces rapports.

Récemment par exemple, quatre syndicats ont exercé des pressions auprès du Global Compact pour que soit retirée l'entreprise Nike du Pacte mondial des Nations Unies. D'après les chefs syndicaux, l'entreprise viole systématiquement le droit à la liberté d'association et à la négociation collective⁴. Nike envisageait la fermeture de deux des trois installations au Canada de l'entreprise Bauer Nike Hockey, filiale acquise en 1995. Or, les quelque 1 100 employés travaillant dans ces installations sont les seuls travailleurs syndiqués de Nike (Groupe Investissement responsable, 2004). Bien que nous ne connaissions pas l'issue de cette demande de désaffiliation, il apparaît qu'une fois investi par les syndicats et les organisations non gouvernementales, le Global Compact - qui s'apparente à de la *soft law*, offre néanmoins un potentiel levier de pouvoir sur les entreprises transnationales.

Dans le but de créer un espace de dialogue international entre les travailleurs et les entreprises transnationales, les Fédérations Syndicales Internationales (FSI) développent actuellement des relations de négociations collectives avec les entreprises à un niveau international. Une

_

⁴ Nommément, cette alliance syndicale comprenait les syndicats canadiens et étasuniens suivants : Canadian Labour Congress (CLC), Glass, Molders, Plastics & Allied Workers (GMP), Industrial, Wood & Allied Workers (IWA) et Steel Workers Métallos (USWA).

trentaine d'accords mondiaux ont été signés au cours des deux dernières années entre les FSI et des entreprises de différents secteurs comme les mines, la chimie, l'alimentation, la sylviculture, les services et l'automobile (CISL, 2004). Même si ces accords-cadres ressemblent à des codes de conduite de responsabilité sociale, leurs modalités de définition, leurs implications ainsi que leurs contenus diffèrent significativement de ces derniers. Contrairement aux codes de conduite appliqués de manière unilatérale par les entreprises transnationales, pour gérer leurs relations avec leurs sous-traitants ou leurs fournisseurs, ou en réponse aux pressions du public, les accords-cadres sont pour leur part conclus entre les entreprises transnationales et les syndicats internationaux (CISL, 2004). Juridiquement non contraignants, ces accords engagent toutefois l'entreprise signataire à s'adresser à l'organisation syndicale internationale pour résoudre des questions spécifiques intéressant les deux parties (CISL, 2004). En termes de contenu, bien qu'ils varient en fonction des caractéristiques spécifiques de chaque secteur, ces accords-cadres incluent dans l'ensemble le respect des normes fondamentales du travail et les Conventions 87 et 89 de la Déclaration de l'OIT relatives à la liberté syndicale (CISL, 2004).

1.2. Alliances avec la société civile

Plusieurs syndicats participent par exemple au Forum Social Mondial : la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ), la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) etc. Cette participation permet aux syndicats de créer des réseaux, de confronter leurs revendications avec celles émises par des organisations de la société civile et de s'ouvrir sur des revendications universalistes (Le Forum Social Mondial 2003 et les syndicats, 2003).

Les syndicats des pays industrialisés ont considéré comme de leur devoir de s'impliquer dans le développement, tant au niveau national qu'international. Ainsi, en marge de la voie financière utilisée par les fonds de travailleurs, certains syndicats ont créé leur propre O.N.G. au Canada, avec pour objectifs l'aide humanitaire, la solidarité syndicale et la défense des droits de l'homme. On peut citer à titre d'exemple le Fonds pour la justice sociale du syndicat canadien des travailleurs de l'automobile ou le Fonds humanitaire du syndicat du papier et de l'énergie. Ce type de fonds s'inscrit dans le cadre d'une tendance croissante à utiliser le pouvoir de négociation collective pour affecter des fonds au développement international et est considéré par les syndicats comme une manière de répondre au phénomène de mondialisation.

La Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) mène actuellement une campagne auprès de ses membres prônant le commerce équitable et la consommation responsable. Pour cette campagne « Soyons consomm'acteurs! », la CSN collabore avec l'ONG Équiterre et Oxfam. Cette campagne de sensibilisation a pour objectif « l'édification d'un système social et économique plus juste, plus responsable et plus écologique» (CSN, 2004).

Depuis plus de dix ans, la CFDT participe au développement du collectif « De l'éthique sur l'étiquette » qui incite les entreprises de la grande distribution à s'engager à ce que ses politiques d'achat et de sous-traitance respectent les droits sociaux fondamentaux et les besoins de développement des pays d'origine (CFDT, 2004).

2. Les lignes forces des innovations

Les innovations répertoriées se distinguent par deux caractéristiques principales : l'internationalisation du dialogue social et l'universalité des thèmes de revendication. Les politiques néolibérales engendrent en effet une évolution des conditions économiques des travailleurs, la baisse d'efficacité des stratégies syndicales et le déclin du pouvoir politique et économique du type de syndicat dominant. La réaction à ces changements donne lieu à des syndicats plus inclusifs, c'est-à-dire ouverts à une multitude de sympathisants, pas toujours des travailleurs. Par ailleurs, cette ouverture ainsi que la prémunition contre les conséquences néfastes et imprévisibles de l'évolution de l'environnement accroît la perspective critique des syndicats vis-à-vis de l'organisation sociale et les conduit progressivement vers la proposition d'une alternative (Robinson, 2000). Avec les incertitudes et les risques engendrés par la crise économique, le syndicalisme a adopté une attitude constructive en se muant en un syndicalisme de proposition. Les nouvelles stratégies syndicales visent en effet à dépasser la négociation collective, car les effets de la globalisation ont remis en cause les canaux traditionnels de l'action syndicale. On peut ainsi observer le passage d'une stratégie de contestation à une approche participative notamment avec les entreprises, mais également avec les autres acteurs. Cette modification a lieu d'une part par le biais des modalités d'action dont les transformations ont donné lieu à de nouvelles alliances, mais également à des thèmes à tendance plus universaliste. Les syndicats ont ainsi établi un dialogue avec les autres acteurs (État, entreprises et O.N.G.) et élargi leurs préoccupations au-delà des relations de travail.

2.1. L'internationalisation du dialogue social

Le dialogue social est celui qui est établi entre partenaires sociaux définis que sont la direction d'une entreprise et les syndicats (CISL, 2004). Au niveau national, ce dialogue est encadré par la législation nationale mais sur le plan international, un tel cadre juridique n'existe pas. En effet, les conséquences de la mondialisation pour les travailleurs et les syndicats sont accentuées par l'inexistante d'un cadre international traitant des questions d'équité et de justice sociale (Capron, 2004). Ainsi, comme l'atteste le développement des accords cadre entre entreprises et syndicats, ces derniers contribuent à la responsabilisation des entreprises par la mise en œuvre d'outils plus contraignants que les codes de conduite et les chartes d'éthique autoproclamées (Ibidem). Pour les syndicats, cette stratégie peut être considérée comme le « début d'une négociation collective à l'échelle internationale » (CISL, 2004). Par ailleurs, les syndicats développent des relations avec les organisations internationales pour l'élaboration d'outils visant à la responsabilisation des entreprises et exercent des pressions pour la mise en œuvre de ces outils.

Dans leurs rapports avec les autres organisations de la société civile, il s'agit plutôt du développement de relations de partenariat, le syndicalisme ayant opté pour une relation de partenariat et d'égalité avec les autres mouvements sociaux. Il s'est ainsi instauré un dialogue entre syndicats et autres membres de la société civile par le biais de la participation à différentes initiatives et évènements internationaux, mais aussi par une collaboration plus étroite dans le cadre de la mise en œuvre d'initiatives spécifiques. En effet, pour les syndicats, l'émergence des mouvements de la société civile est en rapport avec la transformation des rapports de domination. Ainsi, les nouvelles résistances qui se manifestent à travers ces mouvements illustrent ce changement des formes de domination (Carlino, 2003). La société civile expérimente de nouvelles modalités d'action politiquement efficaces et construisent des réseaux mondiaux dont l'action semble appropriée pour la construction d'une conscience mondiale. Ces développements attirent les syndicats désireux de se renouveler et de diversifier leurs pratiques. Par ailleurs, dans le cadre des impacts de la mondialisation, les objectifs de ces deux types d'acteurs, à savoir la formation d'un contre pouvoir par rapport au marché, sont convergents (Laurent, 2003; Gallin, 1999). Ces nouvelles complicités et l'implication syndicale dans la responsabilisation des entreprises et la négociation collective internationale ouvrent les syndicats à de nouvelles revendications.

2.2. L'universalisation des thèmes de revendication

La transformation de l'action syndicale témoigne non seulement de la reconnaissance d'une adaptation des stratégies syndicales à l'évolution de l'environnement politique et économique, mais également à la remise en cause des institutions et règles politiques et économiques qui prévalent. Ainsi, bien que constituant une particularité nord-américaine, l'implication des syndicats dans la finance responsable et le consumérisme politique témoignent de ce questionnement par rapport à l'organisation sociale et à l'intérêt pour la responsabilisation des entreprises. Au niveau européen par ailleurs, la présence syndicale dans la notation sociale vient confirmer l'élargissement des thèmes de revendication : les syndicats reconnaissent la nécessité d'une alternative sociale et participent, par leurs innovations, à son élaboration.

Ainsi, les préoccupations des syndicats, initialement axées sur les droits et les conditions de travail, concernent aujourd'hui la dégradation de l'environnement, l'éducation, le développement, les droits des femmes et l'égalité. En abordant ces thématiques à dimension universelle, les syndicats rejoignent le terrain des nouveaux mouvements issus de la société civile qui exercent une influence croissante sur le développement et la gestion interne des entreprises, en les obligeant à tenir compte de nouvelles revendications. Cette nouvelle attitude fournit d'importantes possibilités de renouvellement aux syndicats en favorisant le développement des caractéristiques de plus en plus semblables à ceux des nouveaux mouvements sociaux : l'universalité des thèmes de revendication ainsi que les nouvelles modalités de l'action collective en témoignent (Offe, 1997). La mise en oeuvre des nouvelles stratégies syndicales révèle, du fait des modes d'intervention privilégiés, le positionnement des syndicats par rapport aux moyens de responsabilisation des entreprises.

3. Positionnement par rapport au débat sur la RSE

Au regard des nouvelles initiatives entreprises par les syndicats, il est possible d'identifier le positionnement de ces derniers face aux moyens de responsabilisation des entreprises sur les plans social et environnemental.

Les régulations internationales

En premier lieu, on peut identifier les initiatives favorisant une approche institutionnelle de la responsabilisation des entreprises. La participation aux initiatives telles que le GRI, le Global compact ainsi que le recours aux institutions internationales pour le respect de ces mesures manifestent la volonté des syndicats de voir les entreprises encadrées par des normes universelles potentiellement contraignantes. En effet, si les mesures de responsabilité sociale sont obligatoires dans certains pays (le reporting social en France par exemple), les mesures de responsabilité sociale initiées par les organisations internationales se sont toujours confrontées à une forte pression de la part des entreprises qui opposent aux impacts négatifs de la réglementation, les bienfaits de la responsabilité sociale réduite à la pratique d'initiatives volontaires. La volonté syndicale pour une plus grande imputabilité des entreprises en matière de responsabilité sociale se manifeste également à travers l'élaboration des accords-cadres internationaux. Bien que considérées par les syndicats comme des manifestations relevant plus des relations de travail que de la responsabilité sociale (CISL, 2004), ces accords constituent des balises plus contraignantes pour les entreprises désireuses de se présenter comme étant socialement responsables. En effet, le contrôle de l'application de ces accords relève des syndicats qui peuvent identifier les défaillances et les signaler à la direction de l'entreprise (Capron, 2004). Par ailleurs, ces accords permettent d'aller au-delà de la multitude d'initiatives volontaires portant sur les conditions de travail, mais qui omettent la convention de l'OIT sur le droit d'association et de convention collective indispensable à la protection des travailleurs (Capron, 2004; Gallin, 1999). Les syndicats indiquent ainsi que les codes de conduite ne peuvent remplacer les accords négociés entre syndicats et entreprises au niveau international et intègrent les conventions internationales, celles de l'OIT en particulier, au contenu de ces accords. Ainsi, les accords cadre, même s'ils différent des codes de conduite, constituent des outils intermédiaires qui, dans leur formulation, s'inspirent des codes, mais dont la mise en œuvre implique les travailleurs pour plus de transparence et d'imputabilité. Par ailleurs, ces accords représentent à présent des vecteurs d'application des

conventions internationales. Comme le suggéraient Gendron et al. (2004), la responsabilité sociale d'abord cantonnée aux initiatives volontaires tels que les codes de conduite inspire à présent le développement d'outils plus contraignants pour les entreprises, participant ainsi à l'émergence d'un système régulatoire innovateur au niveau international.

La finance responsable

La seconde approche syndicale relative à la responsabilité sociale vise plus particulièrement pour ces derniers, à influer sur les décisions des entreprises par l'intermédiaire de la finance responsable. En se positionnant comme actionnaires, les syndicats, par l'intermédiaire des caisses de retraite des travailleurs peuvent influer sur le processus décisionnel des entreprises à travers le placement responsable ou l'actionnariat militant. La sélection des entreprises par ces fonds repose également sur des indicateurs dont les codes de conduite utilisés par les entreprises pour rendre compte de leur performance sociale et environnementale. L'élaboration des accords cadre souligne cependant la réticence des syndicats à la désignation des codes de conduite comme seuls outils de régulation des entreprises multinationales. En effet, les codes de conduite élaborés par les entreprises elles-mêmes ou par des organisations de la société civile ne sont pas sans susciter des tensions entre les acteurs. Les syndicats remettent en question le contenu de ces codes qu'ils considèrent insuffisants, car ils ne comportent pas une reconnaissance explicite des droits des travailleurs et peuvent constituer une échappatoire à la syndicalisation.

Toujours dans le cadre de la finance responsable, les syndicats peuvent, par l'intermédiaire de la finance solidaire et la création de fonds de développement, les syndicats contribuent à des innovations financières tout en priorisant la création d'emploi et les conditions de travail. Ils trouvent ainsi le moyen d'instaurer un rapport de force équilibré avec le patronat tout en inscrivant des préoccupations nouvelles telles que l'environnement à leur agenda.

Par ces stratégies, les syndicats investissent le champ économique pour l'instrumentaliser et le réguler en fonction de leurs visées, de leurs projets et de leurs valeurs. Malgré le risque que comporte cette incursion du mouvement syndical dans le monde entrepreneurial, les innovations engendrées par ces pratiques participent de manière significative au renouvellement de l'action syndicale dans le contexte de mondialisation. Même si la possibilité de mise en œuvre et le succès de ces expériences sont largement attribuables au

contexte institutionnel national, l'instauration de ce type d'initiative constitue un exemple dont la diffusion serait à considérer.

Le consumérisme politique

La troisième approche consiste pour certains syndicats à proposer une alternative sociale allant dans le sens d'un développement durable et qui comprendrait une implication de la part des individus à travers le choix d'une consommation responsable. Qu'il s'agisse de boycott ou d'achat de produits certifiés selon des exigences environnementales ou sociales, ces pratiques illustrent la capacité des individus à combiner leurs rôles de consommateurs et de citoyens pour répondre de manière innovante aux injustices globales (Micheletti, 2003). Pour les syndicats, la CSN et la CFDT en particulier, agir sur ce front complète l'action syndicale en milieu de travail, mais également les mesures institutionnelles ou volontaires entreprises par les syndicats. Bien que cette pratique soit encore émergente, quelques syndicats collaborent avec des organisations de la société civile à l'élaboration et au contrôle de labels écologiques. La consommation responsable repose en effet sur l'utilisation par les consommateurs de signes distinctifs, labels, étiquettes, certifications ou codes, servant à caractériser un produit selon des critères éthiques, sociaux ou environnementaux. En soutenant la création de ces mécanismes de la consommation responsable, les syndicats investissent une fois de plus la sphère économique avec toujours pour objectif de responsabiliser les entreprises mais par le biais des consommateurs. Ce faisant, ils participent à la redéfinition du lien social unissant producteurs et consommateurs (Gendron et al. 2004). Ils se présentent donc comme un mouvement de résistance à l'organisation sociale tout en étant porteurs d'une alternative à cette organisation.

4. Alliances avec la société civile

Dans le contexte de mondialisation, la mobilisation de la société civile, notamment des diverses O.N.G. fait généralement de ces dernières des acteurs impliqués dans le régulation des entreprises. Ces dernières dont les plus connues sont World Wide Fund, GreenPeace, les Amis de la Terre ou Amnesty International sont impliqués dans l'élaboration de divers instruments de régulation des entreprises tels que les codes de conduite, les labels étiquettes, etc. Ces organisations, tout comme les syndicats, oeuvrent à la responsabilisation des

entreprises transnationales pour une justice sociale. Ainsi, pour le renouvellement de leurs stratégies et la mise en œuvre des différentes initiatives, les syndicats ont établi des alliances avec différentes organisations de la société civile. Ainsi, le débat sur les codes de conduite met en évidence les causes de ces frictions portant notamment sur la lutte pour la justice sociale. Tandis que les O.N.G. se représentent les codes de conduite comme des instruments de protection des droits de l'homme, les syndicats les perçoivent comme des moyens de conférer du pouvoir aux travailleurs (Compa, 2004). Ainsi, pour les syndicats, leur participation aux forums sociaux a pour objet d'une part de permettre d'unifier le mouvement syndical européen et international et d'autre part d'élaborer des stratégies communes face aux nouvelles réalités économiques. Elle permet aussi de débattre les propositions des différentes composantes de la société civile et d'essayer de dégager des réponses communes ou convergentes entre syndicats et O.N.G. Ce rapprochement pourrait favoriser l'endossement de problématiques universalistes par l'ensemble du mouvement syndical international, comme c'est déjà le cas pour certains syndicats nationaux cités en exemple précédemment. Par ailleurs, syndicats et O.N.G., collaborent de manière fructueuse, notamment par l'échange d'informations permettant d'appuyer les revendications syndicales au niveau international, dans des pays ou les droits du travail ne sont pas respectés. Cependant, malgré ces convergences, quelques frictions persistent entre syndicats et O.N.G. quant à la légitimité et à la transparence de certaines de ces organisations. En dépit de ces frictions, le rapprochement de ces deux types d'organisations facilite la mise en œuvre des initiatives syndicales dans le domaine de la responsabilité sociale corporative.

Conclusion

La mondialisation, la délocalisation des entreprises et l'émergence de d'acteurs externes à l'entreprise impliqués dans la définition des objectifs souhaitables de cette dernière offrent un nouveau contexte aux syndicats. Le changement de nature des conflits impose un renouvellement aux syndicats et on peut observer que trois voix empruntées par les syndicats dans le but de responsabiliser les entreprises et de défendre leurs intérêts au niveau international. La voie institutionnelle par l'appui aux conventions internationales, la voie économique par la finance responsable et la voie citoyenne par la consommation responsable ou le commerce équitable.

Dans leur mouvement de renouvellement, les syndicats ont, de manière différenciée, investi ces trois avenues. Ils se prononcent de manière unanime pour une régulation des activités des transnationales et exercent des pressions au niveau international pour que les normes volontaires puissent par la pratique s'instaurer en normes contraignantes. Au niveau économique, l'implication syndicale dans la finance responsable n'est pas encore généralisée et si elle est courante en Amérique du Nord, elle en est encore à ses débuts en Europe et ailleurs. Cette stratégie constitue une approche prometteuse compte tenu de l'importance des fonds mobilisés par les syndicats et donc du potentiel d'intervention en tant qu'actionnaire.

Finalement, la troisième voie, celle de la consommation responsable est encore en émergence et relativement peu investie par les syndicats. En impliquant les citoyens en tant que consommateurs, cette option constitue un levier non négligeable pour la responsabilisation des entreprises. Avec ses objectifs de responsabilisation des entreprises multinationales, les syndicats se retrouvent sur le même terrain que les O.N.G. qui s'impliquent depuis quelques années sur le même terrain. Bien que les objectifs des deux types d'acteurs ne soient pas toujours convergents, il existe des terrains d'entente sur lesquels ils élaborent des alliances ponctuelles et fructueuses pour responsabiliser les entreprises.

Ces trois approches permettent un renouvellement radical des formes de l'action collective et favorisent l'émergence de « nouveaux mouvements syndicaux » qui s'illustre comme de nouveaux mouvements sociaux économiques, usant de modalités économiques de pression dans le but de construire une organisation sociale conforme à leurs valeurs et à leurs objectifs.

Références

Belem, Gisèle et Turcotte, Marie-France (dir). 2004. « Le mouvement des travailleurs et ses évolutions récentes »; Recueil de textes No 29, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable.

Boucher, Jacques. 1997. Transformation du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises ; Thèse de doctorat en sociologie. Université du Québec à Montréal. 386p.

Bronfenbrenner, Kate, « Allocution lors de la plénière Forum sur le renouveau syndical Colloque international Renouveau syndical : innovations pour un accroissement syndical à l'ère de la mondialisation organisé par le CRIMT, du 18 au 20 novembre, HEC-Montréal, 2004.

Capron, Michel et Quairel-Lanoizelée, Françoise. 2004. Mythes et réalités de l'entreprise responsable – acteurs, enjeux, stratégies. Editions la Découverte. 251p.

Carlino, Pino. 2003. « Syndicats et associations : pratiques anciennes et contextes nouveaux » pp. 21-24 in *Syndicats et société civile – des liens à redécouvrir*. Bern, Thomas (dir.). Édition Labor.

Chaykowski P. Richard et Anthony Giles. 1998. « La mondialisation, le travail et les relations industrielles », *Relations Industrielles*, vol. 53, no 1, 1-11.

Compa, Lance. 2004. « Syndicats, ONG et codes de conduite des sociétés »; *Development in practice*; Vol 14, no 1&2 Février 2004

Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT). *Un cadre fédérateur pour l'action syndicale*: *la responsabilité sociale de l'entreprise*, http://www.cfdt.fr/actualite/environnement/developpement_durable/dossier_rse_0002.htm (consulté le 14 février 2005).

Confédération internationale des syndicats libres (CISL). 2004. Guide syndical de la mondialisation. 2^e édition 181p. http://www.icftu.org/pubs/globalisation/; consulté le 14 février 2004.

Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL), 2004. *Guide syndical de la mondialisation*, 181p. Disponible au http://www.icftu.org/pubs/globalisation

Confédération Mondial du Travail (CMT). 2002. *Travailler dans l'informel une chance, un risque, un défi : rapport annuel sur les droits des travailleurs,* 50p. Disponible au http://www.cmt-wcl.org

Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). 2004. «Nous rêvons d'un monde plus équitable et écologique ... Soyons consomm'acteurs !», 6p. Disponible sur le site www.csn.qc.ca

Éducation ouvrière. 2003. *La responsabilité sociale des entreprises : mythes et réalités*, no 130, 81p. Disponible sur le site de l'Organisation du Travail International (OIT) http://www.ilo.org

Gallin, Dan. 1999. « Syndicats et ONG dans le développement social – un partenariat nécessaire »; Global Labour Institute; <u>www.global-labour.org/syndicats_et_ong.htm</u>. Consulté le 11-11-04

Gendron, Corinne, Lapointe Alain et Turcotte Marie-France. 2004. « Responsabilité sociale et régulation de l'entreprise mondialisée »; *Relations Industrielles*, vol 59 no 1. Hiver 2004.

Gendron, Corinne, Lapointe Alain, Belem, Gisèle et Champion Emmanuelle. 2004. « Le consumérisme politique comme outil de développement durable »; Communication présentée au Congrès de l'Acfas; Colloque développement durable et gouvernance. 14p.

Groupe Investissement responsable. 2004. «Quatre syndicats demandent à l'ONU de semoncer Nike pour des violations de la liberté d'association et de négociation collective», *Groupe Investissement Responsable*, 23 avril 2004, 1p.

Jakobsen, Kjeld. 2005. «Allocution de Kjeld Jakobsen, Président de l'Observatorio Social», Atelier organisé par le Global Union Research Network (GURN), *Trade unions, globalization and development – strengthening rights and capabilities of workers*, 23-25 janvier 2005, Novo Hamburgo, Brésil.

Laurent Philippe. 2003. "La société civile face au monde syndical: dinstinctions et convergences" pp. 25-31 in *Syndicats et société civile – des liens à redécouvrir*. Bern, Thomas (dir.). Édition Labor.

Robinson, Ian. 2000. "Neoliberal Restructuring and U.S. Unions: Toward Social Movement Unionism?"; *Critical Sociology*, 26, 1/2; pp. 109-138.

Michele Micheletti. 2003. « Why political consumerism? », in *Political virtue and shopping: individuals, consumerism, and collective action*, p. 1-36. New York: Palgrave Macmillan

Le Forum Social Mondial 2003 et les syndicats, 2003. *Dossier spécial Les syndicats et le Forum Social Mondial*, sur Le Site du Monde du Travail, http://www.itinerant.qc.ca (Consulté le 2004-11-04)

Offe, Claus. 1997. "Les nouveaux mouvements sociaux : un défi aux limites de la politique institutionnelle », pp. 98-132, dans Les démocraties modernes à l'épreuve, sous la direction de Didier Le Saout et Yves Sintomer, L'Harmattan, pp. 98-132.